

République Française  
**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal**  
**Du lundi 5 juin 2023 à 20h30**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi cinq juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Neuvy-Grandchamp, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEDEY Claude, Maire.

Affichage et date de convocation : 30 mai 2023

**Conseillers en exercice : 15                      Présents : 12                      Votants : 12                      Excusés : 3**  
Conseillers présents : LEDEY Claude, LALLEMAND Daniel, BONNEROT Christian, SOEUR Sonia, JURY Jean-Louis, JUNIER Jérémie, LAHAYE MERLE Nathalie, SOTTY Céline, ROBERT Émilie, REY Nicolas, LACROIX Jean-François, TISSIER Carine  
Conseillers excusés : DESBROSSES Julien, DURET-BIDELET Nathalie, TORRENT Aude

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer normalement.  
Sonia SOEUR est nommée secrétaire de séance.  
Les points de l'ordre du jour sont examinés :

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :**

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

**RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE :**

2023-01 – Contribution au titre de la redevance d'occupation du domaine public et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication de l'année 2023 sollicitée à Orange pour un montant de 3 396.50 € qui sera reversée au Sydesl en 2024 au titre de la mutualisation pour le financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

**FINANCES COMMUNALES : Délibérations 01 + 02**

Le conseil adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 sur le budget communal de l'exercice 2023 suite à la notification de subventions, appel à projet 2023 (département) et DETR 2023 (état), pour la régularisation d'écritures (amortissements) et pour l'attribution de subventions municipales selon ci-dessous :

Chapitres - Comptes Dépenses	Montants	Chapitre - Comptes Recettes	Montants
012 – 615221 – bâtiments	+ 2 027.00	70 – 7032 – redevance domaine public	+ 3 396.00
042 – 681 – amortissements	+ 469.00		
65 – 65748 - subventions	+ 900.00		
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 3 396.00</b>	<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 3 396.00</b>
21 – 2132 – bâtiments privés	+ 8 458.00	13 – 1321 – subventions État	+ 3 258.00
		13 – 1323 – subventions Département	+ 5 200.00
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 8 458.00</b>	<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 8 458.00</b>

**SUBVENTIONS MUNICIPALES : délibération 02**

Le conseil décide à l'unanimité d'allouer des subventions municipales complémentaires au titre de l'exercice 2023 aux associations suivantes :

Diane de la Chapelle au Mans 100 € (cérémonies 8 mai et 11 novembre), Mémoire et Patrimoine 300 € (participation aux frais d'édition du livre sur le patois neuvyssois) et Le Clocher 500 € (participation au surcoût de la facture d'électricité de l'église).

**CONVENTION MISE A DISPOSITION JARDIN PARTAGE : délibération 03**

Le conseil approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition entre la commune et l'association « Foyer Rural » d'un jardin partagé situé sur une parcelle communale Place de la Mairie (partie jardin public) établie d'un commun accord entre les deux parties.

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJET EOLIEN :**

Ce point est retiré de l'ordre du jour dans l'attente d'informations complémentaires.

**MUSEE : délibérations 04 + 05**

Le conseil approuve à l'unanimité la convention Balades en Bourgogne du Sud avec l'association CBT Charolais Brionnais Tourisme assurant la promotion touristique du Musée Charolais du Machinisme Agricole : publicité,

animations, chéquier découvertes « Incontournables 71 » et fixant les modalités financières de ce partenariat pour 2023 et 2024 : adhésion annuelle 50 € et prestations annuelles 1 200 €.

Le conseil accepte à l'unanimité la nomination de deux régisseurs préposés au Musée Charolais du Machinisme Agricole pour faciliter l'accueil. Ils seront nommés par arrêté du maire après rectificatif de l'arrêté de fonctionnement de la régie de recettes.

#### **BATIMENTS :**

Le conseil décide de ne pas donner suite à la proposition d'acquisition de l'ensemble immobilier situé 7 – 9 et 11 place de la Mairie (logements communaux et ancienne maison du docteur) : pas d'offre de prix, engagement municipal dans le projet de création d'un « tiers-lieux » à l'initiative d'un collectif d'habitants et études diligentées auprès de l'Agence Technique Départementale et du Sydesl notamment.

Le conseil est informé de la proposition d'acquisition de l'ancien local technique des employés communaux situé rue de Gueugnon devenu vacant. Le potentiel acquéreur est invité à faire une offre de prix.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

SYDESL : le maire rend compte de la réunion de recensement des besoins : l'enfouissement des réseaux et le remplacement de luminaires défectueux seront nécessaires.

VOIRIE : suite à la demande d'un riverain pour l'entretien d'une portion de l'impasse de Beauchamp, la commission se rendra sur place prochainement. Jean-Louis JURY, adjoint en charge de la voirie, sollicitera des devis de point à temps pour la réfection de chaussées communales.

BIBLIOTHEQUE : les horaires de la bibliothèque sont modifiés temporairement : des permanences seront assurées certains samedis, les dates seront affichées et consultables sur le site internet de la commune.

SALLE MULTI ACTIVITES : une déclaration sera à nouveau faite auprès de l'assurance dans le cadre de la garantie décennale pour la prise en charge des fissures et dégradations du mur extérieur côté cuisine qui s'aggravent. Sonia SŒUR informe de la date retenue pour un nettoyage de fond le vendredi 7 juillet à partir de 14 h.

AFFICHAGE EXTERIEUR : Sonia SŒUR présente le devis PVP d'un montant de 3 448.20 € TTC pour l'équipement de deux vitrines extérieures dont la dépense sera engagée.

TRAVAUX MAISON ASSISTANTES MATERNELLES : quelques travaux d'accessibilité restent à effectuer, un devis sera sollicité pour l'installation d'une alarme à l'étage.

SINISTRES MURETS LOTISSEMENT LE BROUILLAT : les assurances des riverains concernés et de la commune ont respectivement la charge de ce dossier. Les habitants sont invités à s'adresser à leur assurance pour obtenir les informations sur le suivi et les décisions intervenues suite aux expertises.

COMITE DES FETES : l'association organisera une manifestation pour la fête nationale du 14 juillet (date non encore fixée précisément à ce jour). Le conseil accepte la prise en charge technique et financière du feu d'artifice.

TOILETTES PUBLIQUES : le conseil est informé des dégradations récurrentes avec vols ces dernières semaines et des conséquences financières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal arrêté en Mairie de Neuvy-Grandchamp, le

25/07/2023

Claude LEDEY  
Maire



Sonia SOEUR  
Secrétaire de séance